

## MINUTES OF THE MEETING

DATE: 31/10/2023

HOURS: 17h00 – 18h00

AGENDA ITEM		DECISION/TO DO
<b>1. Approval agenda and report</b>		
1.1 Report Previous meeting ( <i>Approval</i> )		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aangepast verslag goedgekeurd</li> <li>• Rapport modifié approuvé</li> </ul>
1.2 Agenda ( <i>Approval</i> )		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agenda goedgekeurd</li> <li>• Agenda approuvé</li> </ul>
<b>2. Validation proposed SSC measures regarding COVID-19 (SSC- E. Vlieghe &amp; G. Molenberghs)</b>	<p>Grâce à un outil de gestion intégré (le « RespiRadar ») doté d'indicateurs montrant à la fois la pression exercée sur le système de santé et la circulation du SARS-CoV-2 et d'autres agents pathogènes respiratoires, Sciensano, le RAG et le RMG surveillent la situation sur une base hebdomadaire.</p> <p>Le RespiRadar s'appuie sur des données provenant de cabinets de médecins généralistes, d'hôpitaux, de centres de soins résidentiels et de stations d'épuration, à l'aide de plusieurs indicateurs.</p> <p>Pour chacun de ces indicateurs, des valeurs seuils ont été définies qui, lorsqu'elles sont dépassées - séparément ou en combinaison - indiquent le niveau de menace dans lequel la Belgique peut se trouver : code vert, jaune, orange ou rouge. Le RAG évalue le risque et propose un niveau de couleur au RMG. Sur la base des recommandations du RAG et d'une consultation mutuelle, le RMG décide du moment où il convient de modifier le niveau de couleur.</p> <p>Le SSC a formulé un avis sur les lignes directrices non pharmacologiques correspondant à tel ou tel niveau de menace. L'objectif est triple : réduire la transmission, en particulier chez les personnes/groupes vulnérables, réduire la pression sur les hôpitaux et assurer la continuité des activités.</p>	<p>RMG valideert het document "Suggested measures to be taken in different levels of threat of respiratory infections" voorgesteld door het SSC.</p> <p>-----</p> <p>RMG valide le document «Suggested measures to be taken in different levels of threat of respiratory infections» proposé par le SSC.</p>

AGENDA ITEM		DECISION/TO DO
	<p>Pour chacun de ces niveaux de menace, des recommandations spécifiques ont été établies pour 1) les mesures personnelles que chaque citoyen est invité à prendre ; 2) le lieu de travail ; 3) le système éducatif et la jeunesse ; 4) les transports publics ; 5) les voyages internationaux ; 6) les réunions privées et 7) les réunions et événements publics.</p> <p>Les principales mesures sont toujours les mêmes : ventilation, utilisation ciblée de masques buccaux, hygiène des mains, maintien de la distance et diminution des contacts. Une mesure à elle seule ne permet pas d'arrêter la propagation, mais l'ensemble de ces mesures entraîne une diminution de la propagation d'une maladie.</p> <p>Il est possible de les compléter par des mesures supplémentaires à mesure que le besoin se fait ressentir, principalement pour enrayer la propagation et protéger les personnes vulnérables.</p> <p>Pour les lieux de travail, des mesures spécifiques au secteur peuvent être nécessaires (par ex. : télétravail). L'impact des mesures prises doit être minimisé autant que possible, en particulier pour les enfants et jeunes scolarisés (obligation éventuelle du port du masque).</p> <p>Il importe de noter à cet égard que plus les mesures sont prises tôt pour enrayer la propagation, moins elles devront durer dans le temps et plus leur impact sera minime sur la société. Il convient de ne pas perdre de vue la faisabilité des mesures.</p> <p>La vaccination saisonnière reste également une pierre angulaire. Il s'agit surtout de protéger les personnes vulnérables et le personnel des établissements de soins de santé.</p> <p>Le SSC et le RMG considèrent qu'il est capital de coordonner correctement les différents canaux de communication en termes de contenu et de calendrier, et de réitérer les recommandations de base du « Plan pour la saison respiratoire » à la population et aux secteurs spécifiques au moins une fois par an avant le début de l'automne (première quinzaine de septembre).</p>	

AGENDA ITEM		DECISION/TO DO
	<p>Le SSC a clairement indiqué qu'il formule des recommandations et ne peut pas imposer des obligations.</p> <p>De nombreuses questions subsistent quant au cadre juridique, au champ d'application de la loi actuelle sur la pandémie et de la nouvelle législation à venir, ainsi qu'à l'application éventuelle de la loi. Ainsi, il n'est pas encore clair comment et par qui certaines mesures (par exemple, les critères de ventilation, les mesures supplémentaires pour réduire la transmission sur le lieu de travail, le port de masques buccaux (et à partir de quel âge), les mesures dans le système éducatif, etc.) devraient être spécifiées et appliquées.</p> <p>Quant aux mesures dans le système éducatif, il a été suggéré de ne pas recommander, dans le secteur de l'enseignement, des mesures plus strictes que celles appliquées dans le reste de la société, de minimiser l'impact sur les écoles, et que les mesures dans le secteur de l'enseignement doivent aussi être discutées avec les ministres compétents.</p>	
		<p><u>TO DO:</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Begeleidende nota voor het IMC door het RMG</li> <li>2. RMG zal samen met SSC het HTSC informeren over het gevalideerde SSC advies.</li> <li>3. Het SSC zal het gevalideerde advies delen met het HGR.</li> </ol> <p>-----</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Note d'accompagnement pour le IMC par le RMG</li> <li>2. Le RMG et le SSC informent le HTSC de l'avis validé du SSC.</li> <li>3. Le SSC partagera l'avis validé avec le CSS.</li> </ol>

AGENDA ITEM		DECISION/TO DO
3. AOB	/	
4. Date next meeting / agenda (Approval)		De volgende RMG-vergadering staat gepland op 16/11/2023 van 16 tot 18u. ----- La prochaine réunion aura lieu le 16/11/2023 de 16h à 18h.

## Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Callens	Michaël	Vlaanderen	michael.callens@vlaanderen.be
Cornelissen	Laura	Sciensano	Laura.cornelissen@sciensano.be
De Mesure	Lindsay (Secretariaat RMG)	FOD Volksgezondheid	Lindsay.demesure@health.fgov.be
De Ridder	Ri	Kabinet Vandenbroucke	ri.deridder@vandenbroucke.fed.be
Delbauve	Oliver	CCC-GGC	odelbauve@ccc.brussels
Henry	Anne-Claire	ONE	Anne-claire.henry@one.be
Hoorelbeke	Bart	FOD Volksgezondheid	Bart.hoorelbeke@health.fgov.be
Huvelle	Christian	AVIQ	Christian.huvelle@aviq.be
Legrand	Jodie	Wallonië	jodie.legrand@gov.wallonie.be
Molenberghs	Geert	U Hasselt	Geert.molenberghs@uhasselt.be
Moulart	Jean	Brussels	jmoulart@gov.brussels
Piraprez	Laura	Communauté germanophone	laura.piraprez@dgov.be
Ramaekers	Dirk	FOD Volksgezondheid	Dirk.ramaekers@health.fgov.be
Smits	Patrick	Vlaanderen	Patrick.smits@vlaanderen.be
Van Berlaer	Gerlant (Voorzitter RMG)	FOD Volksgezondheid	Gerlant.vanberlaer@health.fgov.be
Vlieghe	Erika	UZA	Erika.vlieghe@uza.be